

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-112

Déposé le : 17.03.15

Scanné le : _____

Titre du postulat

Crédit-cadre des améliorations foncières : un montant en conformité avec la loi

Texte déposé

Voici plusieurs années que les montants alloués pour répondre à la loi sur les améliorations foncières (AF) s'inscrivent dans un crédit-cadre. Et voici plusieurs années que ce crédit-cadre est en décalage avec le rôle défini pour ces AF. D'un côté le champ d'application s'élargit, et de l'autre les moyens se restreignent, ce qui illustre également le problème de décalage entre la volonté politique exprimée lors de l'adoption des lois et les moyens financiers mis à disposition pour en assurer l'application.

Illustrons ce propos avec le dernier crédit-cadre en date, soit les AF 2010-2014, représentant une enveloppe de CHF 32 millions censés répondre aux attentes en matière de politique agricole sur une période de quatre ans. Le voici épuisé au bout de deux ans et demi. Pendant ces quatre années, de nombreux projets ont été retardés, certains furent purement et simplement abandonnés, faute de pouvoir disposer d'un financement en temps utile.

Le crédit-cadre initial étant à l'évidence sous-évalué, un crédit complémentaire a été logiquement demandé, et accordé en 2014. Cependant une demande complémentaire reste une démarche ponctuelle, et il paraît peu sensé et fallacieux d'envisager ce processus exceptionnel sous l'angle de la routine.

Quant à ce crédit additionnel dans le cadre des AF 2010-2014, il a été fixé par le Conseil d'Etat à CHF 8,5 millions, alors que les besoins estimés pour répondre aux exigences de la loi étaient évalués à CHF 25 millions. Après un débat animé en plénum, le Grand conseil, conscient que le montant complémentaire était clairement sous-dimensionné, accordait alors une dépense de CHF 15 millions au Conseil d'Etat.

L'étape suivante, à savoir la présentation du crédit-cadre 2014-2018 par le Conseil d'Etat, était prévue dans le courant du second semestre 2014. Or, à ce jour, aucun projet de décret ne nous a été présenté, ce qui laisse présager d'un retard important sur l'ensemble du processus.

Par ailleurs, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique agricole fait état des nouveaux besoins complémentaires pour le financement des projets de filières agroalimentaire et des « Projets de Développement Régional Agricole » (PDRA) à hauteur de CHF 100 millions pour cinq ans.

La plupart de ces projets dépendent d'un soutien financier prévu par les législations cantonale et fédérale, que ce soit au titre des améliorations structurelles ou à celui de la promotion économique agricole. Les moyens cantonaux affectés à de tels soutiens relèvent soit des enveloppes issues du crédit-cadre ou des crédits d'objet des améliorations foncières, soit du budget des subventions à l'agriculture.

De plus le rapport du Conseil d'Etat sur la politique agricole fait état de l'impact prévisible de la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) de 2008 qui estime une diminution de près de 30% du

nombre de places de porcs à l'engrais dans le Canton. La stratégie consistant à renforcer la production porcine cantonale prévoit un investissement pour les propriétaires à hauteur de CHF 20 millions. Cette dynamique n'est toutefois effective qu'avec l'octroi d'un soutien financier public cantonal.

Ce point particulier pourrait, selon le même rapport, faire l'objet d'un prochain crédit cadre ad hoc en sus du crédit d'investissement sollicité au titre des besoins usuels des améliorations foncières, ce qui se traduirait par une augmentation de la dotation des crédits d'investissements cantonaux ou des subventions à fonds perdus de type AF.

Considérant ainsi

- des crédits-cadre chroniquement sous-dimensionnés ;
- le rapport du Conseil d'Etat sur l'agriculture ;
- la mise aux normes faces à l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn de 2008, soit l'interdiction du caillebotis intégral pour la détention porcine) ;
- les projets de développement régional agricole (PDRA)

il ressort clairement qu'il faut coordonner les divers soutiens de telle manière à avoir une vision globale et cohérente des divers projets.

Face à cette problématique complexe, j'ai l'honneur, avec le soutien du comité du groupe agricole du grand conseil, de prier le Conseil d'Etat d'établir un état des lieux sur ces sujets mentionnés afin d'assurer la cohérence de notre politique agricole cantonale et de dimensionner le montant des crédits-cadre AF en fonction des besoins.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Ravenel Yves

Signature :


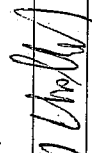
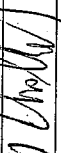

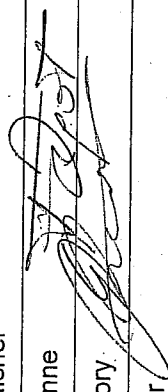
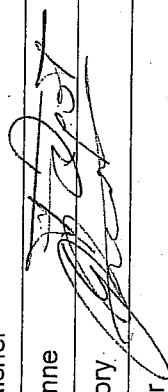
Ravenel

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	P. Chappuis	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie		Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine		Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella		Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel		Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe		Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis		Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegny Gérald		Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence		Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial		Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François		Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre		Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel		Haurly Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne		Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory		Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier		Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe		Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline		Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José		Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meinenberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Aïlette	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric